



Traité Tamid

Michna 3 - Chapitre 2

הֵחֵלוּ מַעֲלִין בַּגְזָרִין
לְסִדֵּר אֵשׁ הַמַּעֲרֵכָה.
וְכִי כָּל הָעֵצִים כְּשֵׁרִים לַמַּעֲרֵכָה?
הִין;
כָּל הָעֵצִים כְּשֵׁרִין לַמַּעֲרֵכָה,
חוּץ מִשָּׁל זֵית וְשָׁל גֶּפֶן;
אֲבָל בָּאֵלוֹ רְגִילִין;
בְּמִרְבִּיּוֹת שָׁל תְּאֵנָה,
וְשָׁל אֶגֶז,
וְשָׁל עֵץ שֶׁמֶן.

[Après que les cendres furent déposées jusqu'au milieu de l'autel, les Kohanim]commencèrent à élever des bûches[sur l'autel afin]de monter le dispositif[de bois sur lequel les offrandes étaient brûlées. Le tana demande :]Et[le bois de]tous les arbres est-il apte à la disposition ?[Le tana répond : Le bois de]tous les arbres est apte à la disposition, à l'exception du[bois]de la vigne et de l'olivier, mais[les Kohanim]avaient l'habitude[de monter la disposition]avec[du bois de]ces[arbres :]Avec de jeunes branches de figuier, de noyer et de pin.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions